Que faire en cas de ***GRÊLE*** ?



Les dégâts causés par la grêle représentent un risque majeur pour les exploitations horticoles, car ils peuvent gravement endommager les cultures, les bâtiments et les infrastructures. Pour limiter les pertes de récolte et les conséquences financières, des mesures de prévention ciblées ainsi qu'une couverture d'assurance adaptée sont essentielles.

Checklist – Que faire en cas de dégâts de grêle ?

- ☐ **En cas d'urgence, contactez immédiatement les pompiers (18)** pour garantir une intervention rapide.

  .....

- ☐ **N'entrez pas dans les serres endommagées** – des morceaux de verre brisé ou des éléments instables peuvent tomber.

  .....

- ☐ Contactez un professionnel habilité (vitrier, réparateur) pour **faire effectuer une mise en sécurité** (nettoyage des toitures, élimination des vitres brisées, purge des toiles d'écrans…) avant toute autre intervention.

  .....

- ☐ **Si l'accès est indispensable**, portez des équipements de protection adaptés, y compris un casque.

  .....

- ☐ **Couvrez les machines et les armoires électriques** pour les protéger contre **les pluies ultérieures.**

Découvrez notre offre d'assurance sur *www.hortisecur.fr*

HORTISECUR

Une marque de **Gartenbau-Versicherung VVaG**

- [ ] **En cas de pénurie de vitres de rechange, contactez rapidement votre fournisseur de verre ou des collègues disposant de stocks.**

.....

- [ ] Utilisez des protections sûres, **comme des bâches ou des panneaux OSB, pour couvrir les ouvertures et éviter d'autres dommages aux cultures.**

.....

- [ ] Signalez clairement les zones avec des bris de verre, **notamment en culture maraîchère, car elles ne peuvent pas être récoltées pour des raisons de sécurité alimentaire.**

.....

- [ ] Informez votre Délégué régional Hortisecur, **qui vous accompagnera dans la remise en état des installations endommagées.**

En cas de sinistre, nous sommes à vos ***CÔTÉS.***

Trois choses sur lesquelles nos membres peuvent compter :



Un suivi personel par un interlocuteur direct.



Une expertise rapide et simple des dommages avec votre délégué régional épaulé le cas échéant par un spécialiste de culture lui-même producteur et assuré.



Une indemnisation non bureaucratique avec un versement possible en cas d'urgence pour débuter rapidement les réparations.

Découvrez notre offre d'assurance sur *www.hortisecur.fr*

HORTISECUR

Une marque de **Gartenbau-Versicherung VVaG**